

de la Chambre des Communes, il y verra quelque chose comme quinze ou vingt propositions de ce genre.

Je sais qu'il n'y a pas de règle formelle, mais nous nous conformons aux précédents, et personne ne sait mieux que mon honorable ami que la constitution britannique est presque entièrement le fruit des précédents. Si vous pouviez entamer et poursuivre ici l'examen de tels propositions, si dans la Chambre des Communes, ses membres pouvaient en faire autant, vous pourriez ajourner indéfiniment l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône.

L'honorable M. MILLS: Oui, et peut-être jusqu'à la fin de la session. Il n'y a pas de doute là-dessus, conséquemment la pratique dont mon honorable ami a parlé offre de très grands avantages.

L'honorable M. ALLAN: Un cas analogue s'est présenté lorsque sir John Abbott dirigeait les travaux de cette Chambre; c'était, je crois, l'année où il entra dans cette Chambre après avoir abandonné celle des Communes. Il déposa un projet de loi quelconque avant que le débat sur l'Adresse fut épuisé, mais le retira lorsqu'on lui dit que cela était contraire à la pratique usuelle de cette Chambre.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Il n'y a pas d'urgence, je suppose?

L'honorable M. BOULTON: Je n'ai pas la moindre objection à ce que l'avis soit réservé jusqu'après l'adoption de l'Adresse. M. le Président m'a prié de poser ma question, et l'ordre du jour imprimé de la Chambre a été cause que je me trouve dans cette position. C'est une affaire qui n'a pas une importance telle qu'elle ne puisse être ajournée un jour ou deux.

La question est renvoyée à plus tard.

L'ADRESSE.

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur l'Adresse en réponse au discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la troisième session du huitième Parlement.

L'honorable M. SCOTT, *secrétaire d'Etat*: Honorables messieurs, lorsque, hier soir, sur ma proposition, le débat fut ajourné, je m'étais efforcé de répondre à quelques-

unes des objections qui avaient été soulevées par des honorables sénateurs contre le contrat passé entre le Gouvernement et messieurs Mackenzie et Mann. Je puis résumer en quelques mots les raisons qui nous ont engagés à faire alors le contrat que nous avons conclu. Nous aurions pu faire construire à bien moins de frais un chemin de fer à partir de la tête du canal Lynn à travers le territoire des Etats-Unis jusqu'aux eaux navigables. Nul doute qu'il se serait trouvé des individus disposés alors à exécuter ces travaux, bien qu'à ma connaissance aucune offre formelle nous ait été faite, mais il nous était impossible d'accueillir aucune proposition de ce genre, à raison de la manière dont les marchands du Canada et les Canadiens avaient été traités par le ministère des Douanes des Etats-Unis, lorsqu'il leur avait fallu traverser le territoire du pays voisin. Pendant les cinq ou six semaines qui ont précédé la réunion du Parlement, nous fûmes inondés de télégrammes venant de bureaux de commerce et de maisons commerciales de toutes les parties du pays, signalant à notre attention les obstacles semés sur la voie de ceux qui cherchaient à établir des relations commerciales avec la région du Klondike, par suite des difficultés éprouvées lorsqu'il s'agissait de traverser le territoire des Etats-Unis.

Je ne me propose pas de discuter ce qui arriva au cours de notre correspondance avec le pays voisin. Il ne serait peut-être pas convenable ou opportun de le faire ici.

Tenant compte des conditions du pays et des avantages que donne le canal Lynn pour la navigation d'hiver, il n'y a pas le moindre doute que la nature indiquait ce point comme offrant le meilleur moyen de pénétrer sur notre propre territoire.

L'honorable M. BOULTON: Vous voulez parler du canal Lynn?

L'honorable M. SCOTT: Oui. C'est la route la plus courte et la plus rapide, car elle n'a que sept cents milles de longueur en passant par la mer, de Victoria ou Vancouver, et elle est accessible en toute saison de l'année. Bien que les défilés soient difficiles, l'habileté des ingénieurs aurait probablement surmonté les obstacles, si un arrangement avantageux avait pu être fait avec nos voisins, au sujet de la construction d'un chemin de fer à travers cette partie de leur territoire, ou s'ils avaient même